



Veillez trouvez ci-dessous le Procès-verbal de la réunion du CDAS qui s'est déroulé le 5 avril 2022 assisté par notre représentant syndical :

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DE L'ACTION SOCIALE DE LA GUYANE (CDAS)

ETAIENT PRESENTS :

1) Représentants des personnels

- ❖ représentant syndical Solidaire DRFIP
- ❖ représentante syndicale CTG DRFIP
- ❖ représentante syndicale Douanes

2) Représentants de l'administration

- ❖ Directeur régional des douanes – Président CDAS
- ❖ Directeur DRFIP
- ❖ Chef de service territorial INSEE Guyane
- ❖ Directeur adjoint DIECCTE pôle C

3) Personnalités qualifiées

- 1 – la déléguée départementale,
- 2 – l'assistante de service social
- 3 – les correspondants sociaux.
- 4 - correspondante sociale Douanes

4) Absents excusés

- ❖ correspondante sociale DIECCTE – Pôle C
- ❖ correspondante sociale DRFIP
- ❖ représentante syndical FO

Le président ouvre la séance à 09 heures 15 après avoir vérifié que le quorum est atteint.

Un tour de table est effectué pour la présentation des participants au premier CDAS de l'année 2022.

Notre représentant à Solidaires Finances Guyane est désigné secrétaire adjoint.

N.B. : en application de l'article 10 du règlement intérieur, le conseil départemental ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres ayant voix délibérative sont présents ou représentés par leur suppléant lors de l'ouverture de la réunion. Lorsque ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation du conseil est envoyée dans le délai maximum de huit jours suivants la date de celle où le quorum n'a pas été atteint. Le conseil siège alors valablement sans condition de quorum.

En l'absence de déclaration liminaire, le président souhaite relayer les principales informations transmises par le Secrétariat Général lors d'une réunion des présidents de CDAS.

L'action sociale évolue avec une réforme se rapportant à 4 thèmes :

- Le parc des résidences de vacances EPAF : Sur l'ensemble des sites, certains seront conservés, rénovés et le reste vendu. Ils passeront de 21 à 6, dont 5 sites seront totalement rénovés.
- La gouvernance des opérateurs associatifs : Une nouvelle structure faitière sera créée, fédératrice des fonctions supports dévolues à l'action sociale (ATSCAF, ALPAF, ASGRAF ...)
- Les prestations : L'aide à la parentalité, le logement, la restauration seront impactés par la réforme
- Le réseau de l'action sociale : Il passera à une organisation régionale. Les délégués régionaux seront les interlocuteurs directs du Service des Ressources Humaines.

Le réseau sera composé de 13 délégués régionaux.

Pour les Outre-Mer, c'est un coordinateur qui sera aussi délégué de la Guadeloupe.

Le président rappelle la création des CAS (Comité d'Action Sociale) qui devrait être mis en place à partir de janvier 2023 portant une interrogation sur le maintien du dialogue sociale au niveau local.

La circulaire de la fonction publique est attendue rapidement car en fin d'année, il y aura les élections professionnelles

N'ayant pas de questions des participants, les points du jour sont abordés successivement de la manière suivante :

1) Approbation des procès –verbaux

- Procès verbal du 09 juillet 2021

Un des représentants syndicaux, informe qu'auparavant qu'il n'y avait pas semble-t-il de PV lors du recrutement d'un déléguée, ce qui en expliquerait l'absence.

Le président rappelle qu'un PV doit être établi normalement à chaque réunion.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

- Procès verbal du 09 décembre 2021

Un des représentants de l'administration souhaite que les documents annexes (la déclaration liminaire de SOLIDAIRES,..) au CDAS, soient transmis en même temps que ceux relatifs à la préparation du CDAS.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Présentation de la note : orientations pour l'action sociale ministérielle en 2022

La déléguée reprend les différentes réformes en cours qui avaient été évoquées par le président en préambule et nous confirme la mise en place d'un coordinateur régional à partir de septembre 2022.

3) Point sur le budget et crédit d'action locale 2022- les perspectives d'utilisation

La déléguée informe que le budget du credit d'action locale 2022 s'élève à 18 000 €. Cependant, il convient de retirer 605 €, correspondant à l'achat de chèques cadeaux complémentaires pour les derniers bénéficiaires recensés après les fêtes.

En effet, compte tenu de la situation sanitaire du département, pour l'année 2021, 265 enfants âgés de 0 à 17 ans ont bénéficié de chèques cadeaux d'une valeur de 55 euros.

Pour 2022, il est proposé que les chèques cadeaux soient attribués aux enfants ayant 14 ans au plus. Ainsi ils seront environ 190, ce chiffre ne prenant pas compte des éventuels agents pouvant être bénéficiaires.

Dans le cadre de projection d'engagement des dépenses, il est rappelé que l'action phare est celle liée à l'arbre de Noël. Un groupe de travail s'est réuni à la fin du mois de mars pour recueillir des propositions. Une des initiatives serait pour certains de réunir les enfants de Saint Laurent et ceux de Cayenne, Kourou à Sinnamary sur un site touristique (l'île aux caïmans,) ou encore à Montsinery (La mangrove) en essayant d'y associer une alternative à l'hébergement pour les plus éloignés.

Les perspectives d'utilisation proposées, se répartiraient donc ainsi:

- **Chèques cadeaux (enfants de 0 à 14 ans) – Marché nationale BIMPLI** **5 700 €**

Lors de la réunion de préparation, l'ensemble des participants souhaite faire remonter la difficulté d'utilisation à savoir :

- La commande des chèques reste compliquée
- Actuellement deux enseignes en Guyane permettent une utilisation (CELIO et Yves Rocher)

- **Renouvellement de la convention avec l'association des retraités ARFG** **500 €**

L'association compte entre 80 et 120 adhérents. Des devis et informations sont transmis à la délégation sur l'organisation de leur manifestation annuelle;

- **Manifestation Cayenne / Kourou** **6 315 €**
Des devis sont en cours d'élaboration (LASER WEST – centre de loisirs ayant une capacité d'accueil jusqu'à 250 personnes)

- **Manifestation Saint Laurent du Maroni** **900 €**

- **Manifestation Saint Georges** **500 €**

Les montants des manifestations sont à titre indicatif, ils seront à confirmer au fur et à mesure, en fonction du nombre d'enfants.

- **Convention psychologue (12 séances) 780 €**
 La question a été posée pour savoir s'il était opportun de maintenir cette convention psychologue compte tenu que celle établie avec le CISTC est susceptible de couvrir les mêmes besoins. Des informations complémentaires devront être apportées au prochain CDAS (en doublon ou en complément).
 Il a donc été décidé de reconduire la convention pour cette année afin d'en évaluer également la nécessité.

- **Atelier: Karaoké 800 €**
 Cette somme correspond à l'achat du matériel (écran, appareil, ...). Des observations ont été faites, à savoir que des établissements privés proposaient cette activité, et quels seront les créneaux proposés.
 La déléguée explique que ce choix a été fait afin de se déplacer vers les autres sites du département (Saint Georges et Saint Laurent).
 Un sondage devra être effectué afin d'évaluer les besoins, les volontaires (activité durant la pause méridienne pour les agents et pendant les vacances scolaires pour les enfants).

- **Atelier: Culinaires 500 €**
 Activité sur la commune de Saint Laurent. Elles seront organisées par groupe de 5 personnes en matinée.
 Pour Cayenne et Kourou, il est suggéré de se rapprocher du lycée Melkior-Garré qui propose également cette prestation

- **Activités sportive par le folklore 400 €**
 Proposition d'une activité sportive à travers les danses traditionnelles. L'activité s'effectue par groupe de 10 personnes. 4 séances prévues

- **Atelier: Art Créatif 500 €**
 Activité pouvant être réalisée dans les locaux de la délégation par groupe de 10 personnes avec l'achat de pochoirs, tableaux, peintures.

- **Atelier: Jardin / potager 200 €**
 Les agents pourront embellir les différents sites ou bureau, faire des semis, dépoter, etc...

- **Jeux de société 300 €**
 Les actions pourront être complétées par des jeux de société à effectuer en petit groupe dans la salle de la délégation ou autre.

4) Informations et questions diverses

- **La prochaine assemblée départementale de la MGEFI se déroulera le 03 mai à Cayenne et le 05 mai à Saint Laurent du Maroni**

- **Logements ALPAF – résidence les TAMARINIERS**

La représentante CGT interroge sur les loyers des logements de la résidence des TAMARINIERS et les aménagements.

La déléguée informe que le bailleur SIMKO aménage la cuisine, installe des cabines de douches et climatisé les chambres pour les nouvelles entrées.

Les loyers restent les mêmes à savoir : T2 à 550 € - T3 à 750 € - T4 à 980 € - T5 à 1 100 €

Cependant, elle porte à leur connaissance que la convention liant l'ALPAF à la SIMKO (2024), ne sera pas renouvelée. Cela est dû à la part trop élevée des loyers d'inoccupation pour lesquels la SIMKO ne reconnaît pas de responsabilité partagée (factures non conformes et non transmises à l'ALPAF...). Ce sont les logements de type T4 et T5 qui ont eu le moins de candidature.

La déléguée a pris l'attache du bailleur SEMSAMAR pour évaluer les opportunités offertes par cet organisme au profit de l'administration.

Le prochain CDAS se tiendra le 14 juin 2022, afin d'actualiser et suivre les actions en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10 heures 25.

*

* *

Le Président

La Déléguée, Secrétaire permanent

Le Secrétaire-adjoint